Case
FRC
7004

PRÉCIS
RAISONNÉ
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX.

FRANÇAIS! mes compatriotes, j'oſe réclamer votre indulgence & votre attention en faveur du motif qui m'a décidé à écrire, & de l'importance des objets que je vais traiter. Je ne chercherai pas à vous ſéduire par les charmes du ſtyle, ni à vous éblouir par le coloris des tableaux; aſſez d'autres en ont abuſé, pour vous jeter dans l'erreur : je parlerai avec franchiſe, parce que mes intentions ſont pures, & que c'eſt le ſeul langage qui convienne à la vérité. Je déſire votre confiance; mais avant tout je veux mériter votre eſtime.

De grands abus dans toutes les parties de l'adminiſtration ſemblaient ne pouvoir être réparés que par les Etats généraux : leur fonction auguſte était de régénérer la France; & par eux elle eſt ſur le bord de l'abyme : ſans un prompt ſecours, ſa ruine eſt inévitable; nous n'avons plus ni Roi, ni loi, ni police, ni tréſor public : hâtons-nous d'examiner la cauſe de nos maux, & d'y chercher un remède ſalutaire.

Les Etats généraux furent preſque toujours orageux : provoqués par le déſordre des finances, ils eurent toujours la tâche pénible de concilier des beſoins urgents, & l'inquiétude des créanciers de l'Etat avec la misère des peuples : d'ailleurs le long intervalle qu'il y a eu entre chaque tenue d'Etats généraux, n'a pas permis à la nation de contracter l'habitude ſi utile de ſe concerter avec ſon

cf MdW 14278

Roi pour le bonheur commun : au lieu de cette unité d'intérêts, fruit d'un accord parfait, & qui devait être l'ame de ces assemblées, elles ne furent, pour ainsi dire, qu'un congrès entre deux puissances rivales, & qui cherchaient à empiéter l'une sur l'autre ; aussi la dissolution des Etats généraux fût-elle toujours accélérée, pour éviter de plus grands maux que ceux auxquels ils devaient remédier.

L'assemblée actuelle des représentants de la nation avoit donc à redouter l'écueil contre lequel se sont brisés tous les Etats généraux précédents : mais les intentions bienfaisantes du Roi semblaient devoir l'en préserver ; & la nation pour être heureuse, n'avait qu'à le vouloir : les bons citoyens se livraient à ce doux espoir, tandis que des méchans formaient dans les ténèbres des complots destructeurs, & méditaient l'élévation de leur fortune sur les malheurs publics.

Un ministre audacieux & imprévoyant avoit jeté des semences de division parmi les trois ordres de l'Etat, & dans toutes les classes de la société : des hommes pervers ont fomenté ce germe de la discorde, en ont propagé les effets, & n'ont été que trop bien secondés par l'immoralité presque générale de la nation.

Depuis long-temps un orgueilleux délire, si faussement qualifié du nom de philosophie, a attaqué la morale jusques dans son essence, a répandu du doute & de l'incertitude sur tous les principes, & est parvenu à mettre l'art funeste des sophismes à la place du raisonnement : cette maladie de l'esprit s'est communiquée à l'ame ; & deux extrêmes ont été le résultat presque nécessaire d'un pareil déréglement, l'un connu sous le nom d'égoïsme, l'autre si vanté sous la dénomination si fausse de popularité ; le premier en isolant les individus dans le cercle étroit d'un intérêt privé, a porté un coup mortel à la société, dont il a banni la bienfaisance & la réciprocité des sentimens ; le second qui n'est qu'un composé d'orgueil, d'ambition & d'un fol amour de la célébrité, a recherché les grands théâtres, & là, d'un ton vraiment empyrique, n'a rien omis pour exalter toutes les têtes

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

par les mots pompeux de liberté & d'égalité : on eſt toujours éloquent, lorſqu'on parle aux prétentions ; auſſi la ſecte s'eſt-elle accrue au point d'envahir la première ; en ſorte que la morale du jour n'eſt qu'un mêlange d'égoïſme, & de ce qu'on appelle ſi improprement philoſophie, philantropie, popularité, &c. &c. C'eſt dans une circonſtance ſi favorable à la perverſité des novateurs ambitieux, que leur génie mal-faiſant s'eſt attaché à diriger l'opinion publique, & à la rendre leur complice.

Lors des aſſemblées bailliagères, des émiſſaires bien imbus de la corruption de leurs maîtres, furent envoyés dans les bailliages principaux. Les priviléges pécuniaires dont jouiſſait la nobleſſe & l'excluſion du troiſième ordre des grands emplois Eccléſiaſtiques civils & militaires, leur ſemblaient une heureuſe pomme de diſcorde ; ils ne s'attendaient pas à ce que, par dévouement, le clergé & la nobleſſe en fiſſent le généreux ſacrifice, & leur rénonciation à ces priviléges, prononcée avec tout le zèle du patriotiſme, reçue avec toute l'expreſſion de la ſenſibilité, alarma vivement ceux qui avaient beſoin du déſordre pour l'exécution de leurs projets : mais l'audace des méchans eſt ſi féconde en reſſources, qu'ils eurent bientôt fait un nouveau calcul, pour réparer cette défaite : à force de brigues & de cabales conduites avec autant d'art, que de perfidie ; en excitant la cupidité de pluſieurs, & flattant la vanité de tous, ils ſurent obtenir une grande influence ſur le choix des repréſentans de la nation.

Leur premier ſoin pour dominer le clergé, fut de dénigrer les Evêques, qu'ils redoutaient : il ne fallut qu'un léger accroiſſement à la jalouſie des ſubalternes, pour que bientôt tous les liens de la ſubordination fuſſent rompus ; un ſuccès auſſi facile ne fut pas négligé : les Curés déſiraient la reſtitution des dixmes, ou, tout au moins, une forte augmentation de leurs honoraires, on le leur promit : ces bons paſteurs ſimples & honnêtes, mais peu verſés dans la politique, ne ſûrent pas ſe préſerver de la ſéduction, & l'on en vit pluſieurs donner

avec la fureur du fanatisme dans toutes les erreurs de ces modernes instituteurs.

La noblesse paraissait moins susceptible de corruption : cependant le projet d'établir en France la constitution Anglaise, & la promesse de la pairie héréditaire avoit séduit plusieurs gentils-hommes. (Je ne parle que de ce qui s'est passé dans les Bailliages ; car, depuis l'ouverture des Etats généraux, on sait que plusieurs membres de la noblesse se sont déshonorés, au point de trahir leur ordre, après s'être vendus aux factieux qui ont livré la France à l'anarchie.)

Les émissaires dont j'ai parlé, n'oublièrent pas qu'au moyen de la double représentation attribuée au Tiers-Etat, l'objet principal de leur mission étoit de composer la députation de cet ordre d'une manière favorable à leurs desseins : en conséquence leurs vues se dirigèrent principalement sur ces hommes vils & cupides, sans principes comme sans pudeur, prêts à tout oser, parce qu'ils n'ont rien à perdre : l'embarras était, dans une assemblée aussi nombreuse, de diriger un choix que le vœu libre de leurs compatriotes eût regardé comme une insulte à la nation (1). Mais quels obstacles en ce genre l'intrigue n'a-t-elle pas l'art de surmonter ? La partie la plus nombreuse des électeurs était de cette classe obscure qui n'a pas la prétention de régler l'Etat ; on parvint aisément à la séduire par des offres dont sa misère réhaussoit le prix : elle fit de son suffrage un objet de lucre, & ainsi abandonna, ou plutôt, vendit le champ de bataille à ses corrupteurs (2).

---

(1) Un Breton me disait un jour que sa province avait diminué de considération pour l'assemblée nationale, en apprenant que la présidence en avait été décernée à un de ses compatriotes si justement décrié par ses mœurs, & toute sa conduite précédente : je me contentai de lui répondre qu'il était plus facile d'excuser l'assemblée que la province qui avait ainsi placé sa confiance.

(2) Que l'on veuille se rappeler, & réfléchir sur ce qui s'est passé dans les Bailliages d'une certaine importance par leur étendue ; & l'on conviendra de la vérité du récit que j'en fais.

Pour rendre le désordre inévitable, on engagea le troisième ordre de l'Etat à se lier par serment à la délibération par tête, tandis que la Noblesse & le Clergé fidèles aux principes qui sont de l'essence de la Monarchie, & qui seuls peuvent en assurer la conservation, juraient de ne délibérer que par ordre.

Ce fut sous des augures aussi effrayans que se fit l'ouverture de ces Etats généraux tant désirés.

Avant de parler des opérations de l'*Assemblée Nationale*, jettons un coup d'œil sur les différentes factions qui ont eu tant d'influence sur ses travaux, & ont causé tous les troubles qui désolent la France.

Malgré les partisans que peut avoir encore M. Necker, je ne crains pas d'avancer qu'il est le premier auteur de nos maux.

Comme ministre des finances, il en a préparé la ruine, par ce système d'emprunts, palliatif toujours désastreux, & dont ses successeurs ont également abusé.

Comme auteur, il a voulu plaire & étonner; & n'a que trop bien réussi; un style brillant, quoique souvent ampoulé, le vernis de la philosophie moderne, & sur-tout une grande affectation de popularité ont séduit la multitude, qui ne réfléchit pas assez pour avoir vu que ses ouvrages fourmillent de contradictions & qu'à travers ces phrases bien sentimentales, on aperçoit un goût bien décidé pour le despotisme, qui est le caractère principal de ce ministre. Le Roi ne l'aimoit pas; mais il falloit remplacer l'Archevêque de Sens, dont l'audace & l'impéritie alarmaient la France entière. Un parti nombreux à Paris, & renforcé de quel-

---

Je ne prétends pas que la totalité du choix soit également mauvaise: c'eût été même une mal-adresse de la part des intrigans, parce que tous les yeux se seraient ouverts sur leur coupable manœuvre: parmi les Députés du Tiers-Etat, il y en a d'infiniment honnêtes, qui gémissent avec amertume sur tous les maux qu'a produit l'assemblée nationale; mais il s'en faut bien que ce soit le plus grand nombre, & voilà pourquoi ces maux existent.

ques intrigans de la cour, répétait sans cesse le nom de M. Necker ; Louis XVI crut entendre la voix de son peuple, & ce ministre reprit le porte-feuille dont la perte lui avait causé tant de regrets. On ne rentre pas dans le ministère sans accroître sa puissance : le Roi avait besoin de sortir de la situation pénible dans laquelle l'avait mis l'Archevêque de Sens ; M. Necker met à profit la circonstance, obtient toute la confiance de son maître, & marche droit à la domination, seul objet de ses désirs, & dont le sentiment était d'autant plus vif, qu'il s'étoit vu forcé pendant sept ans de le concentrer dans son cœur. La Noblesse & le Clergé lui faisaient ombrage ; il en médite la ruine ; & la double représentation, accordée au Tiers-Etat, lui montre cette victoire comme assurée.

Il n'est pas facile de déterminer jusqu'à quel point M. Necker doit être impliqué dans toutes les scènes d'horreur qui ont déshonoré la Nation : voici un trait qui peut servir à le caractériser. Dans une des conférences conciliatoires chez le Garde-des-Sceaux, en présence des Commissaires du Roi, un de ceux de la Noblesse pressait vivement M. Necker, lui attribuait tous les désordres, & lui dit que son résultat du Conseil avait allumé le feu dans tout le Royaume : il répondit froidement : *je ne ferais pas un pas pour l'éteindre* ; propos aussi criminel, qu'indécent dans la bouche d'un Ministre. Je ne veux cependant pas lui imputer tous les crimes qui ont été commis : je crois que M. Necker persuadé que, du faîte de son orgueil, il maîtriseroit les Etats généraux, bornait ses vues à se faire proclamer Ministre inamovible de la Nation ; que nullement préparé contre les mouvemens convulsifs & en tout sens, au centre desquels il s'est trouvé placé, il a été emporté par un torrent irrésistible, & sans savoir où aborder : mais un point sur lequel on ne peut le justifier, est cette oscillation à volonté de disette & d'abondance dans toutes les parties du Royaume ; événement si peu naturel après quatre ans de fertilité, & dont aucun autre que ce Ministre n'a pu calculer & diriger les combinaisons.

Vainement, pour donner le change, a-t-on voulu en rejeter l'odieux sur les Princes, les Parlemens, les Seigneurs de la Cour ; il est démontré par toutes les preuves du raisonnement, qu'il faut être placé au centre de l'administration pour maitriser ainsi tous les points de la circonférence. Mais dira-t-on quel pouvait être le but d'une aussi coupable manœuvre ? le voici : M. Necker sait très-bien que le moyen de distraire des objets éloignés, est d'alarmer sur ceux qu'ils touchent de plus près ; l'esprit de la multitude embrasse rarement plusieurs objets ; & en l'inquiétant sur sa subsistance, il étoit sûr de détourner ses regards du plan de Gouvernement qu'il méditait, & pour lequel il ne voulait avoir de coopérateurs, que ses affidés à Paris & dans les Etats-Généraux. En second lieu la ressource de dénoncer comme accapareurs de bled ceux qui voudraient raisonner sur ses opérations politiques, avait le double avantage de leur imposer silence, & d'éviter pour son compte l'inculpation d'un monopole, dont les profits fournissaient à la solde du parti ; il n'y manquait pour mieux tromper, qu'une affectation hypocrite de rechercher les auteurs de la misère publique, & ce moyen n'a pas été négligé : enfin il y avait un troisième motif qui, quoique tiré du charlataniſme, n'est pas aussi étranger qu'on peut le croire au caractère de M. Necker ; comme il tenait dans sa main tous les fils de l'intrigue qui, selon les conjectures faisait paraître ou disparaître les moyens de subsister, le moment où triompherait son ambition, devait être celui de l'abondance, bien sûr par là, que le peuple, en ratifiant son titre de Ministre de la Nation, lui décernerait encore celui de restaurateur, peut-être même de Dieu tutélaire des français : telle est mon opinion sur le compte de M. Necker, & sur l'influence qu'il a eue dans les maux de la France.

Le Duc d'Orléans détestait la Reine : d'ailleurs ce Prince avoit un vif ressentiment de la lettre-de-cachet que lui valut je ne sais quelle envie de se montter dans les démêlés que les Parlemens eurent en dernier lieu avec la Cour. On prévoyait que la crise ne finirait que

par les Etats généraux ; & les troubles qui en paraiſſaient inſéparables, firent concevoir à ce Prince le projet d'en tirer parti, pour ſe venger du Roi, & mortifier la Reine.

Il eſt inutile de faire ici le tableau des mœurs du Duc d'Orléans : perſonne n'ignore que ſes principes, ſes goûts, ſes habitudes non-ſeulement indignes d'un Prince du ſang, mais flétriſſans pour le dernier des hommes, lui avaient juſtement attiré le mépris général. Chacun ſait auſſi que le premier ſoin de ceux qui briguent la faveur des Princes, eſt de flatter leurs paſſions, en ſe modelant ſur eux ; & l'on conçoit quel devait être l'entourage d'un Prince déshonoré. C'eſt dans un tel aſſemblage d'hommes corrompus, que viennent naturellement ſe placer ces monſtres, fléaux & déshonneur de l'humanité, auxquels la nature n'accorde des talens, que pour effrayer ſur l'abus qu'on en peut faire ; auſſi le Palais Royal était-il le repaire de tous les ſcélérats, comme il a été le foyer de tous les crimes. Mais dans cette foule immenſe d'exécuteurs de la vengeance du Duc d'Orléans, un petit nombre formait ſon conſeil ; c'eſt là que, chacun rivaliſant & ſe diſputant l'honneur de mieux ſeconder les vues de ſon maître, ſe forma le projet audacieux de le faire régner ſur les Français : ſon diſcrédit, dans l'opinion publique, parut ſans doute un obſtacle redoutable ; mais le crime a ſon génie, comme ſon courage, & ſait applanir les difficultés. Le plan conçu & formé, on débuta par afficher un grand changement dans le moral du Prince ; la généroſité, la bienfaiſance devinrent ſubitement ſes qualités dominantes ; des établiſſemens utiles, de grands ſecours donnés à l'indigence, un ton populaire ſéduiſirent & captiverent la multitude, toujours dirigée par l'enthouſiaſme du moment : l'or, ce grand véhicule de la corruption fut prodigué pour rendre les troupes infidèles, & le peuple ſéditieux ; on appella des brigands étrangers ; l'écume des Nations voiſines, pour groſſir un parti dont la deſtination était de commettre le crime ſans crainte, comme ſans remords : je n'entrerai pas dans le détail

de tous les forfaits dont la France devait être souillée, avant de changer de domination ; ce qui s'est passé doit suffire, pour donner une juste idée de ceux qu'on méditait : je me contenterai de dire que jamais trâme n'a été ourdie avec plus d'art & de scélératesse ; j'ai vu jouer tous les ressorts de cette intrigue infernale ; & j'ose dire que le crime serait consommé, sans la lâcheté du prince (1). Le génie de la France veille donc encore sur elle !

La ville de Paris, oubliant combien son existence est précaire, a osé concevoir le projet d'envahir la souve-

---

(1) Pour me borner à des citations tirées des Etats-Généraux, je vais rendre compte de ce qui s'est passé dans la chambre de la Noblesse, où l'on sait que le Duc d'Orléans siégeait à titre de Député du Bailliage de Crépy.

A l'époque des débats pour la vérification des pouvoirs en commun, ou dans chaque ordre séparé, les chefs du parti d'Orléans chargèrent ce Prince d'une motion d'autant plus captieuse, que sans inconvénient apparent, elle indiquait un moyen de rapprochement entre les différents Ordres : il s'agissait d'aller en corps dans la salle générale, qu'occupoit le Tiers-Etat, pour lui donner connaissance & communication des pouvoirs vérifiés.

Le résultat de cette démarche devait être de profiter de la réunion, pour proclamer le Duc d'Orléans lieutenant-général du Royaume : on connait les sentimens de la Noblesse pour son Roi ; & l'on savait bien qu'elle ne se prêterait pas à un pareil attentat ; mais les issues de la salle devaient être fermées ; & la résistance des Nobles eut été le signal du carnage.

Le Duc d'Orléans, après avoir obtenu la parole, balbutia sa motion, qu'il ne put même achever de lire : un Député placé vis-à-vis du Prince, se lève, & lui demande qui présidera cette étrange Assemblée ? Ces mots furent un coup de foudre ; le Duc d'Orléans tombe évanoui entre les bras de ses voisins, qui le portent au grand air ; pour donner plus de jeu au sang, on le déboutonne : le besoin était urgent ; mais le secours ne put être aussi prompt qu'on le désirait par la nécessité de défaire une multitude de gilets, qui eussent été étouffans dans la saison même la plus rigoureuse. Or c'étoit au mois de Juin.

La motion fut rejetée : mais si elle avait été accueillie, & que le Duc d'Orléans eût eu le courage de venir à l'Assemblée projetée ; comme le complot avait transpiré, la précaution des gilets eût été inutile : & bien certainement ce Prince aurait été la première victime.

raineté, & veut à l'inſtar de l'ancienne Rome rendre les provinces ſes tributaires : cette claſſe ſi nombreuſe & ſi vile d'hommes ſans pudeur & ſans patrie, connus ſous le nom d'Agioteurs, eſt l'ame du parti, & le dirige avec toute la violence que ſuggère la plus inſatiable cupidité.

Paris n'ayant pas de forces réelles, a voulu fonder ſon empire ſur la terreur, & n'a que trop bien réuſſi : sûre de l'imprimer par des exécutions auſſi promptes, que cruelles, il a ſurpaſſé en ce genre les peuples les plus barbares, & a déshonoré le nom Français. Avec quel art perfide on l'a vu s'aſſocier toutes les villes du Royaume, en les flattant d'une ſouveraineté proportionnée à leurs forces reſpectives : en eſt-il une ſeule qui ait eu le bon eſprit de s'appercevoir que Paris, dont les intérêts ſont diamétralement oppoſés à ceux des provinces, étant le centre de cette confédération, ne pouvait avoir d'autre but que celui de les aſſervir ? Toutes ſont alliées avec baſſeſſe au devant des fers qu'on leur prépare ; & la jouiſſance momentanée d'une domination auſſi ridicule que tyrannique, complette leur aveuglement.

Telles ſont les factions dont l'Aſſemblée Nationale eſt le triple foyer : ſuivons-en le développement & les effets.

J'ai dit que M. Necker s'était flatté que les Etats Généraux ne ſeraient que l'organe de ſes volontés ; & pour cela, il avoit beſoin de la réunion des ordres : les intrigues & le zèle de ſes émiſſaires dans les Bailliages, n'avaient pu réunir les eſprits ſur un point dont les dangers ſe montrent avec trop d'évidence ; & ce miniſtre vit avec chagrin, par le dépouillement des cahiers, que la preſque totalité de la Nobleſſe, & la majorité du Clergé avaient injonction de ne voter que par ordre : il penſa que la néceſſité réelle ou chimérique, pour les Députés des différens Ordres, de connoître la validité des pouvoirs reſpectifs, pourrait en opérer la réunion, en conſéquence il dérogea à l'ancien uſage de faire vérifier les pouvoirs, avant l'ouverture des Etats Géné-

raux ; ainſi dans cette Auguſte cérémonie, le Roi ne s'adreſſa qu'à des Députés préſumés.

Immédiatement après l'ouverture des Etats, les Ordres ſe ſéparerent : on ſait que le Tiers-Etat reſta dans la ſalle de l'Aſſemblée générale ; mais ce qu'on ignore peut-être, c'eſt que ce fut encore par une ruſe de M. Necker : l'architecte chargé de l'établiſſement des Etats Généraux, avait diſtribué ſon terrain de maniere à procurer une chambre & des Bureaux pour chacun des Ordres ; le Miniſtre fit ſupprimer une des diviſions, & deſtina la ſalle générale au troiſieme Ordre, eſpérant que ce petit moyen concourrait à ſes vues.

Pendant que le Clergé & la Nobleſſe ſe diſpoſaient à remplir l'objet de leur miſſion, le Tiers-Etat reſtait oiſif : le troiſieme jour, il fit dire aux deux autres Ordres qu'il les attendait pour la vérification commune des pouvoirs : le piége était trop groſſier pour s'y laiſſer prendre ; la Nobleſſe arrêta que par une ſuite de la diſtinction & de l'indépendance des Ordres, chacun avait le droit de vérifier les pouvoirs de ſes membres, ſauf à en donner connoiſſance officielle aux autres Ordres : elle communiqua cet arrêté ; on ſait avec quel mépris il fut rejeté.

Le Clergé plus timide, ne voulut prendre aucun parti déciſif, & l'eſpérance, ainſi que le déſir d'être Médiateur, l'engagèrent à propoſer la nomination des Commiſſaires reſpectifs : on accepte, & les conférences ont lieu.

Les Commiſſaires du Tiers-Etat ſoutiennent que la vérification des pouvoirs en commun n'a aucun rapport avec la délibération par ordre, ou par tête : ceux de la Nobleſſe répondent que vérifier en commun, c'eſt délibérer par tête, puiſque c'eſt pour juger les pouvoirs qu'on les examine, & que l'on ne peut juger, ſans délibérer : le Tiers-Etat rompt les conférences. Le Roi invite à les reprendre, & nomme des Commiſſaires pour y aſſiſter ; on accepte par déférence, malgré la certitude qu'elles ne pouvaient avoir plus de ſuccès que les précédentes : mais ce fut à cette époque, que le

Tiers-Etat ſentant que la réſiſtance de la Nobleſſe était auſſi juſte, qu'inébranlable par des ſophiſmes, forma, ou plutôt, ſe mit en devoir d'exécuter le projet de la contraindre par tous les moyens que ſuggère la violence.

Ce fut auſſi à la même époque, que les trois factions muës par des intérêts ſi oppoſés, agirent avec une concurrence apparente, pour fomenter le déſordre dont chacune avait beſoin, pour arriver à ſon but. La galerie de la ſalle générale qu'occupait le Tiers-Etat, fut ouverte à la populace de Verſailles & de Paris : ſa curioſité bientôt ſatisfaite lui eût promptement fait rechercher des plaiſirs plus vifs, & plus analogues à ſes habitudes, ſi chaque parti n'avait eu le ſoin de l'enrôler, & d'en fixer les goûts & les opinions par une ſolde journalière : dans cette foule innombrable, & ſans ceſſe renaiſſante de Légiſlateurs ſtipendiés, on ſait que les Dames de la Nation (1) tenaient le premier rang, & n'étaient pas les moins aſſidues : l'Aſſemblée du Tiers-Etat ainſi renforcée, fut bientôt le foyer de la plus inconcevable fermentation ; & le fanatiſme le plus délirant, fruit de l'action & réaction de tant de cerveaux qui s'électriſaient reſpectivement, était mis journellement en circulation dans Paris & Verſailles ; rien n'était omis pour le propager ; tous les états, tous les rangs, toutes les profeſſions ont fourni des apôtres du déſordre & de la corruption ; auſſi les progrès en furent-ils de la plus étonnante rapidité : on avait eu ſoin de répandre dans les provinces la ſemence des mêmes troubles, & de la même inſurrection, l'habitude de ſinger la Capitale, était bien propre à en accélérer le développement ; mais pour lui donner la plus grande intenſité, en un inſtant elles furent innondées de lettres, (2) de libelles et de

(1) Expreſſion nouvelle pour déſigner une *coalition* des Dames de la halle, de pluſieurs femmes à prétentions en tout genre, de Paris & de la Cour, unies par des principes, des affections & des ſentimens égaux.

(2) C'eſt la majeure partie des Députés du Tiers-Etat, qui par ſes faux récits, des conſeils, des invitations perfides &

journaux incendiaires (1). La Nobleſſe juſtement alarmée ſur le ſort de l'Etat, cherche à oppoſer au torrent une digue ſalutaire, en annonçant ſon vœu, pour que déſormais tous les biens ſoient ſoumis indiſtinctement à l'égale répartition des impôts, & des charges publiques; elle déclare qu'elle verra avec plaiſir les citoyens de toutes les claſſes admis aux emplois Eccléſiaſtiques, civils & militaires, ſans autre diſtinction que celle des vertus & des talens; elle repréſente que tous les Français devenus frères, ne doivent plus former qu'un ſeul & même vœu, celui de corriger les abus, contre leſquels

---

atroces, a cauſé preſque toutes les horreurs qui ont été commiſes dans le Royaume. J'ajoute que le déſordre plus ou moins grand dans chaque canton, ſe rapporte au moral plus ou moins vicié de chaque Député qui y a donné l'impulſion. Mais, dira-t-on, tous étaient-ils dans le ſecret des factieux? --- Non; il n'eſt pas toujours néceſſaire d'être dans la confidence intime d'un ſcélérat, pour être ſon complice. --- Mais il faut un motif? --- Sans doute: celui de gagner beaucoup d'argent, par une obéiſſance ſervile à ceux qui le prodiguent, pour atteindre le but qu'ils ſe propoſent, eſt-il donc ſans attrait pour les ames viles? Et parmi ceux que l'or n'a pu ſéduire, combien y en a-t-il qui n'ont pu réſiſter à l'appas d'humilier, & même d'anéantir la Nobleſſe & le Clergé, dont la prééminence bleſſait leur vanité, & excitait leur jalouſie; d'autres enfin ſe ſont laiſſés intimider, & n'ont cédé que par faibleſſe: au reſte, ce ſont des faits que j'invoque; & les preuves en ſont aſſez multipliées, pour que mon aſſertion ſoit reconnue vraie, auſſitôt que la juſtice & la bonne foi reprendront leurs droits.

(1) Il y a parmi les Députés du Tiers-Etat, une vingtaine de journaliſtes bien impudens, bien fougueux, & ſur-tout bien menteurs, dont les ſervices ſont au plus offrant. Un de ces feuilliſtes qui joint aux vices de ſes confrères, toute la ſottiſe de l'orgueil, joue complettement le rôle de la mouche du coche, aux yeux de ſes commettans bien conſtamment dupes; il eſt cité à chaque page de ſon journal, dans lequel il ſe *débat* à outrance, pour faire croire que c'eſt lui qui dirige les *Décrets*; cela ſerait vrai, qu'il n'y aurait certainement pas de quoi ſe vanter; mais la vérité eſt que par une ſuite de la défaveur qu'il a dans tous les partis, il garde preſque toujours un morne ſilence; & lorſqu'il ne peut réſiſter à la démangeaiſon de parler, les huées qui le pourſuivent, l'arrêtent ordinairement au milieu de ſa courſe.

réclame la totalité des cahiers, & d'être libres sous un Roi.

Les factieux savaient que la Noblesse, aux termes de ses mandats, ne devait parler de la renonciation aux priviléges, qu'après que l'on aurait posé les bases de la constitution. Cette démarche inattendue leur causa de l'effroi ; ils en redoutèrent la publicité & les effets ; mais la calomnie vint s'offrir à eux avec toutes ses ressources. A l'instant où la Noblesse donne les preuves du plus généreux dévouement, on la dénonce à la Nation, comme frappant les Etats-Généraux de paralysie, par des principes & des intrigues aristocratiques : chaque jour voit éclorre de nouveaux écrits dirigés contre elle : (1) on la peint des plus noires couleurs ; on l'accuse de la misère publique, & de tous les maux qu'elle entraîne à sa suite ; on invente des crimes pour l'en accuser ; (2) ceux de ses membres qui ont déployé le plus de talens & de zèle pour le soutien de la monarchie, sont insultés publiquement ; bientôt on y joint la menace ; on va même jusqu'à désigner les victimes ; & la craie dont on marque leur demeure, est au moins une sentence de proscription. Pour donner plus de poids aux mensonges les plus atroces, & en accélérer la circulation, on fait partir journellement des courriers pour les provinces, d'autant plus faciles à séduire, qu'on avait eu soin d'ôter à la Noblesse tous les moyens de les détromper ; les imprimeries lui étaient fermées ; & les précautions furent tellement prises, qu'il ne lui fut même pas possible de faire imprimer le procès verbal de ses séances. Dans une conjoncture aussi difficile & d'autant plus affligeante, que par la corruption de plusieurs de ses membres ses plus redoutables ennemis étaient dans son sein, (3) la noblesse crut devoir se rallier au seul prin-

---

(1) Le premier & le second coup de Vêpres, la Saint-Barthelemy des Etats-Généraux, la France libre, &c. &c. &c.

(2) Je ne citerai que celui dont on a si calomnieusement accusé M. de Mémay, membre du Parlement de Besançon.

(3) Je laisse à la postérité le soin de qualifier, & de venger

cipe conservateur de la monarchie, la distinction des ordres : les cahiers furent exhibés ; chacun fut obligé de lire le vœu de ses commettans, & le serment qu'il avoit fait d'en être le défenseur ; ceux qui jusqu'à cette époque y avaient été parjures, ne peuvent échapper à l'opprobre ; leur rage augmente, mais la majorité l'enchaîne ; & la délibération par ordre est décrétée.

Pendant le temps qui s'était écoulé depuis l'interruption des conférences, en présence des Commissaires du Roi, chaque jour avait offert le spectacle aussi ridicule qu'indécent de toutes les menées & pratiques du Tiers-Etat, pour séduire les Curés, & les ranger dans leur parti : les Evêques ne négligeaient rien pour leur découvrir le piège dans lequel on cherchait à les attirer ; & dans l'espérance que la raison & l'honneur reprendraient enfin leurs droits, ils avaient cherché à temporiser ; mais la détermination que venait de prendre la Noblesse, ne permettait pas au Clergé de rester plus long-temps indécis ; il fallut enfin prendre un parti sur la vérification des pouvoirs par ordre séparé, ou en commun : alors les factieux redoublent de zèle & d'intrigues. Peu rassurés par l'or qu'ils avaient prodigué, & les promesses qu'ils avaient faites, ils veulent tout asservir par la terreur : la salle est continuellement investie par la plus vile populace de Paris & de Versailles, (ils l'avaient constamment à leurs ordres ;) on n'entend plus que propos outrageans, ou menaces terribles, dirigés principalement contre les prélats les plus recommandables par des lumières & des vertus ; (1) enfin l'on va prononcer sur l'importante question ; les voix

le crime dont se sont rendus coupables, ceux des membres de la Noblesse, qui ont trahi leur Ordre ; pour l'exactitude des faits, je dirai seulement qu'indépendamment de leurs Assemblées nocturnes avec des membres du Tiers-Etat, ils sortaient, à chaque instant, pendant les séances, pour aller l'instruire de ce que faisait, ou projetait la Noblesse, afin qu'il pût diriger plus sûrement ses points d'attaque & de défense.

(1) On sait que le vertueux & bienfaisant Archevêque de Paris a échappé presque miraculeusement à la grêle de pierres lancées par trois mille brigands, contre la voiture dans laquelle était ce respectable Prélat.

ſont priſes, & on en fait le recenſement ; il s'en trouve 135 pour que chaque ordre vérifie les pouvoirs de ſes Députés, 127 pour la vérification en commun ; & neuf pour n'adopter ce dernier parti, qu'autant que le Tiers-Etat aura préalablement reconnu, & conſtaté par un Décret la diſtinction & l'indépendance des Ordres ; ainſi la majorité de 135 voix, contre 127, fut pour la vérification ſéparée : le Préſident prononce le Décret, & lève la ſéance.

Un prélat nourri dans l'intrigue, qui par une ambition auſſi folle que démeſurée, s'eſt frayé la route du miniſtère, en ſappant les fondemens du trône, était à la tête du parti pour la réunion des Ordres. Alarmé, mais non découragé par le Décret qui vient d'être rendu, il raſſemble ſes affidés, & parvient à y joindre les neuf qui avaient été pour le troiſième avis, & qu'il lui importait ſi fort de réunir au ſien : ceux-ci reſtent inébranlables dans leur opinion, tant qu'on ne les invite que par des promeſſes ; mais bientôt les menaces ſont employées ; en vain ils oppoſent le vœu de leurs commettans, la voix de leur conſcience ; le Prélat furieux de leur réſiſtance, finit par leur annoncer que s'ils perſiſtent, deux mille hommes les attendent hors de la ſalle, qu'ils n'échapperont pas à la mort ; & ces malheureux ſaiſis d'effroi balbutient un conſentement qu'on leur arrache : c'eſt dans ce conciliabule inique, que fut réſolue la vérification des pouvoirs en commun, & que fut annulé un Décret légalement prononcé dans la ſéance de l'Ordre du Clergé.

Le meilleur des Rois qui attendait avec impatience *le moment où le concours de ſes vues bienfaiſantes, & du zèle éclairé des Repréſentans de la Nation, la ferait jouir des proſpérités que cette union devait procurer*, put-il voir ſans la plus vive inquiétude, *la funeſte diviſion qui jetait l'allarme dans tous les eſprits* ? (Diſcours du Roi dans la ſéance du 23 Juin) Malgré ſes efforts pour montrer ſon ame toute entière à ceux qu'il regardoit comme ſes coopérateurs de la félicité publique, ſes ſentimens ſont encore méconnus : il croit n'avoir

voir à dissiper qu'une erreur du moment, & revient parmi les Représentans de la Nation, moins en Roi qu'en père : il veut les ramener à la concorde & à la paix, non par des propositions émanées de lui ; dans un instant de troubles & d'injustice, il eût craint qu'on ne se méprît sur la pureté de ses vues paternelles, mais il avait étudié, & réuni tous les vœux exprimés dans les différens cahiers : il en propose l'accomplissement, & met tout son bonheur à n'être pas refusé .... Ce bienfait est repoussé avec insulte.

Depuis quelques jours les chefs de parti, qui ont toujours maîtrisé le Tiers-état, avaient redoublé d'audace, & l'avaient forcé à se constituer *la Nation* : ne pouvant occuper la salle de ses Assemblées ordinaires, à cause des préparatifs qu'exigeait une séance Royale, il avait cherché les endroits les plus marquans pour se réunir, moins par l'importance des arrêtés qu'il voulait prendre, que pour afficher aux yeux du peuple une révolte & une indépendance qu'il qualifiait de souveraineté, & le mettre de plus en plus dans ses intérêts.

Pendant la séance Royale, une Déclaration qui aurait dû faire bénir mille fois le Monarque bienfaisant, qui remplissait le vœu le plus cher de son cœur, en comblant ceux de son peuple, n'excita d'autre sentiment dans l'ame des séditieux, que la crainte de voir avorter leurs projets destructeurs. La séance finit par l'ordre de se séparer : le Tiers-Etat refuse d'obéir ; & malgré un second ordre, il reste assemblé, ne se sépare qu'après avoir pris un arrêté, qui casse & annulle tout ce qui a été dit & fait dans la séance Royale, & dépêche aussitôt des courriers dans toutes les provinces, pour annoncer comme un triomphe, une désobéissance aussi désastreuse pour la Nation, que criminelle de la part de ses Représentans.

La postérité croira-t-elle que le prestige & l'aveuglement des provinces lui firent méconnaître dans la Déclaration du Roi, tous les vœux qu'elles avaient formés deux mois auparavant, & qu'elles aient porté le délire jusqu'à applaudir à l'infidélité de leurs manda-

taires ? Enhardis par ce succès, ils ne connaissent plus de frein, & tous les crimes leur paraissent légitimes, pour satisfaire leur ambition (1). Les menaces & les outrages n'avaient pu leur asservir le Clergé & la Noblesse, ils espèrent être plus heureux en portant la terreur jusques dans le palais de leur Souverain : ils le font investir par quatre mille brigands dont l'aspect, la contenance, & les propos font redouter le plus grand des forfaits. Le Roi mande aussitôt les Présidens du Clergé & de la Noblesse : quel spectacle pour des Français ! ils le trouvent dans la consternation, environné de toute sa famille éplorée : ce Prince aussi malheureux que peu fait pour l'être, répète ce qu'il avait dit plusieurs fois sur les dangers de la réunion des Ordres ; mais se voyant forcé par les circonstances les plus impérieuses, il invoque la fidélité & l'amour de sa Noblesse & de son Clergé, pour obtenir d'eux un sacrifice, dont il se flatte d'avoir encore assez d'autorité pour parer les suites funestes. Chacun des Présidens revient dans son Ordre, pour remplir cette pénible mission. Le premier mouvement de la Noblesse est de voler au secours de son Roi ; chacun veut lui faire un rempart de son corps, on est en marche.... Le Président croit devoir user de toute l'autorité qu'on lui a confiée, pour s'opposer à une résolution, dont l'éclat lui paraît compromettre plus dangereusement encore la vie du Roi : on se rend, mais non sans peine, à son opinion ; & l'on délibérait sur la conduite à tenir, lorsqu'une seconde Lettre vient annoncer que c'en est fait de la famille Royale, si les deux Ordres ne se décident promptement : il n'y eut plus à délibérer ; la Noblesse & le Clergé se rendirent dans la salle, où le Tiers-Etat tenait ses séances. Tel fut le motif de cette réunion préconisée avec tant d'emphase : réunion funeste, préfage infaillible des maux qui pèsent sur la France, & de ceux qui la menacent encore.

---

(1) Ils avaient cependant cru devoir prendre la précaution de se déclarer inviolables.

Ce fut pour prévenir ces maux, que le Roi voyant que tous les coups étaient dirigés contre son autorité, crut devoir la raffermir : ne soupçonnant pas que l'armée Française pût être accessible à la séduction, & devenir infidèle, il voulut en imposer par un appareil militaire ; les troupes arrivent : aussitôt l'allarme se répand. Le palais Royal, *ce lieu distingué par sa corruption, dans une ville toute corrompue* (Journal politique National) sème les bruits les plus effrayans ; ils circulent & s'accréditent avec la plus incroyable rapidité ; on court aux armes de toutes parts, l'étendard de la révolte est déployé ; on s'empare des canons & des fusils des Invalides, l'imprévoyance de *De Launay* livre la Bastille ; la populace Parisienne fière & enivrée de succès tant célébrés quoique si faciles, devient en un instant roi, juge, & bourreau ; & l'immense étendue de la Capitale offre par-tout l'affreux spectacle du carnage & de la férocité.

Le Roi est consterné en apprenant que le sang de ses sujets coule dans Paris : on impute ces malheurs aux allarmes qu'ont causé ses troupes ; il les renvoye, il s'abandonne *à l'Assemblée Nationale* comme à son unique ressource : la Capitale forme le vœu téméraire & insultant, de voir son Roi sans aucun appareil de puissance, ni de majesté ; le Roi se rend seul à Paris : mais rien ne peut désarmer une populace soulevée par des scélérats ambitieux, d'autant plus entreprenants, que le désordre, qu'ils ont excité, les rapproche du but auquel ils aspirent : ils ont besoin que la révolte qui n'existe encore que dans Paris, devienne générale ; toutes les villes du Royaume reçoivent au même instant l'annonce de prétendus brigands qui doivent porter en tout lieu la désolation & la mort : c'est ainsi que la crédulité & la frayeur ont formé subitement ces milices bourgeoises, bientôt devenues prétoriennes, & complices de l'anarchie. Tout se modèle sur Paris, dont les fureurs se communiquent dans tous les points du Royaume, avec la promptitude du fluide électrique ; les bruits les plus extravagans sont accueillis, & l'ab-

ſurdité devient un titre pour déterminer la perſuaſion ; on ne voit que libelles incendiaires, placards ſéditieux, & liſtes de proſcription ; tous les liens de la ſociété ſe briſent à la fois ; le ſoldat François jadis auſſi fidelle que valeureux, n'eſt plus qu'un parjure qui trahit ſon Roi ; les tribunaux & la police ſont enchainés : il n'exiſte plus de loi que celle de la force & de la violence ; le commerce eſt anéanti ; les impôts ceſſent ; les ſubſiſtances manquent ; l'impunité laiſſe un libre cours à toutes les paſſions & à tous les crimes ; le fanatiſme du moment immole de nombreuſes victimes ; & toutes les haines particulières ſont ſatisfaites ; les Princes eux-mêmes ſont obligés de chercher leur ſalut dans la fuite, & ne voyent que ce moyen de ſauver le Roi ; (1) la Nobleſſe eſt pourſuivie avec tout l'acharnement de la fureur & de la démence ; le glaive eſt ſuſpendu ſur la tête de chaque gentilhomme ; les Archives ſont pillées, les châteaux deviennent la proie des flammes ; chaque courrier, chaque inſtant annonce un forfait nouveau : enfin, il ne reſte de force publique dans le Royaume, que celle de dix mille brigands réunis au palais Royal, d'où ils dictent des loix à la France entière ; & c'eſt ainſi que le plus bel empire ſe deshonorant aux yeux de l'univers, creuſe de ſes propres mains l'abyme qui doit l'engloutir.

La Cour avait ſans doute fait une grande faute en renvoyant M. Necker dans une circonſtance auſſi orageuſe ; mais il ne faut pas croire que le départ de ce miniſtre ait été la cauſe de l'inſurrection de Paris, il n'en fut que le prétexte : le nombre des partiſans de

---

(1) Ce ſerait outrager les Princes, que de croire qu'il ſoit néceſſaire de réfuter toutes les imputations calomnieuſes & abſurdes, que l'on a répandues ſur leur compte : je me contenterai de dire que ſi M. le Comte d'Artois ne s'était pas expatrié avec ſes enfans, la France eut été ſouillée d'un Régicide, & d'autant de crimes qu'il en eût fallu, pour aſſurer les projets du Duc d'Orléans. C'en eſt aſſez, je crois, pour faire ſentir tout l'intérêt qu'avait le Palais Royal, à mettre tout en uſage pour ameuter le peuple contre les Princes, & les lui rendre odieux.

M. Necker était alors fort diminué, le parti dominant était celui du palais Royal, dont la presque totalité de Paris recevait l'impulsion : la preuve que le crédit du ministre avait baissé sensiblement, c'est qu'au moment de son retour, où l'on affectait une si grande joie de ce qu'il était rendu aux vœux de la Nation, il employa vainement les prieres & même les supplications pour obtenir l'élargissement de M. de Bézenval : une seconde preuve plus convaincante encore, c'est que fort peu de jours après son retour, son effigie fut pendue & brûlée au palais Royal, sans qu'une insulte aussi grave ait occasionné le plus petit murmure dans la Capitale.

On a beaucoup parlé de conspirations pour détruire Paris, de barils de poudre qui devaient faire sauter l'Assemblée Nationale, &c. &c. quoique dans le temps, les gens même qui se piquent de raisonner & de réfléchir, ayent ajouté foi à des bruits, dont le seul motif étoit d'émouvoir la classe si nombreuse qui ne réfléchit pas, je crois qu'il est inutile aujourd'hui d'en démontrer la fausseté. On demandera, sans doute, quel étoit donc le motif de cet appareil militaire ? Un fort simple : celui de contenir Paris & ses factieux, dont l'effervescence & les entreprises devenaient chaque jour plus allarmantes pour la tranquillité publique. Mais je suppose que le Roi, par un juste pressentiment de ce qui est arrivé, eut voulu dissoudre *l'Assemblée Nationale*, pour la remplacer par des Etats-Généraux mieux composés, & conséquemment mieux agissans : pense-t-on qu'il eût perdu ses droits à l'amour de son peuple, en disant aux Provinces : j'ai demandé les représentans de mon peuple, on ne m'a envoyé que des *praticiens* qui en sont les oppresseurs ; je voulais me concerter, pour votre bonheur, avec des citoyens vertueux, je ne vois que des forcenés, faites donc un meilleur choix ; & qu'enfin le bien que je désire puisse s'effectuer : je crois que si, dans cet instant, je pouvais consulter sur ce point la très-grande majorité des Français, notre opinion différeroit moins qu'il y a trois mois. Pendant que nous sommes

sur ce chapitre, examinons un peu la conduite des Provinces.

Je n'ignore pas que le piége dans lequel elles se sont laissé prendre, a été préparé avec autant d'art que de scélératesse : je sais que les Députés du Tiers Etat ont eu constamment dans chaque ville des correspondans qui, tous les jours de courrier, rassemblent un nombreux auditoire, auquel ils lisent & commentent les nouvelles fausses & séditieuses qui leur sont adressées : je sais que le peuple qui ne raisonne pas, a pu se laisser séduire par l'espérance de ne plus supporter à l'avenir aucune espèce de charges, & même se laisser prendre à l'appât de devenir l'égal de son seigneur ; je sais aussi que cette espèce d'hommes reçoit bien servilement l'impulsion du bourgeois qui la tient à sa glèbe, du créancier qui peut la ruiner, de l'homme de loi qu'elle redoute si fort, & dont elle éprouve si souvent les concussions ; ainsi je conçois que l'on a pu parvenir à rendre le peuple fanatique, & à le porter à tous les excès, d'autant que pour être encore plus sûr de l'y exciter, on a même abusé du nom du Roi (1).

Mais qui peut expliquer l'étrange aveuglement de ceux qui, avec la prétention de raisonner, sont encore les apologistes du désordre actuel ? Je crois devoir leur suggérer quelques réflexions.

Je citerai d'abord le Comité des recherches, ce tribunal inquisitorial, d'autant plus odieux qu'il se trouve placé à côté de l'autel qu'on a prétendu élever à la liberté : & je dis que sa nullité décèle le motif criminel

(1) On a eu l'audace & la perfidie de répandre dans les Provinces de prétendus arrêts du Conseil, dont le dispositif était que le Roi mécontent du Clergé & de la Noblesse, invitait à les piller, brûler, &c. &c. Dans le Dauphiné qui a été principalement le théâtre de ces horreurs, des payfans que par de semblables motifs on avait induits à s'en rendre coupables, vinrent trouver les membres de la Commission intermédiaire des Etats de cette Province, pour leur exposer avec simplicité la violence qu'ils avaient été obligés de se faire, pour se prêter à de pareils excès, & demander si le Roi ne trouveroit pas bientôt que ce fut assez.

de son institution. On sait avec quel soin il fut composé des auteurs & fauteurs de la nouvelle doctrine, puisque la liste revue & corrigée de ceux qui devaient en être membres, était publique trois jours avant leur nomination: on n'est sûrement pas tenté de les croire disposés à traiter avec indulgence ce que l'on ne cesse d'appeler des Aristocrates, que l'on accusait alors, & que l'on accuse journellement de complots en tout genre. Qu'en est-il résulté ? Une dénonciation, celle de M. de Bézenval, que l'on voudroit bien n'avoir pas faite : mais cependant il y a eu des courriers qui ont sonné le tocsin dans tout le Royaume ; on a prodigué l'or, non seulement à Paris, mais dans les provinces, pour corrompre les troupes, pour se faire un parti, & l'alimenter chaque jour ; des émissaires ont parcouru successivement les provinces pour les exciter à la sédition, & y ont réussi : des séditions nombreuses & sanguinaires ont été annoncées, huit & même quinze jours d'avance, il y a eu des accapareurs de bled qui l'ont fait disparaître, presque par magie, des lieux où il abondait, parce qu'on avait intérêt d'y soulever le peuple. Certainement je n'avance rien qui n'ait été vu de toute la France : conçoit-on qu'un Tribunal National qui avait tous moyens & toute autorité, n'ait pu, dans le cours de cinq mois, saisir un seul fil d'une trame, dans laquelle il y a nécessairement des milliers de complices. Ajoutez à cela la dénonciation du Duc d'Orléans par M. de la *Fayette* qui a remis toutes les pièces probantes, la conviction du coupable chez le Roi, en présence de son beau père qui implore la clémence de sa Majesté, & obtient la faveur beaucoup trop grande de soustraire son gendre à un supplice si bien mérité, en le faisant partir pour l'Angleterre : le complot du Duc d'Orléans est de tous les crimes, celui qui a le plus compromis la nation, & qui a dû laisser le plus de traces ; & cependant nos Inquisiteurs nationaux ont gardé le plus profond silence. D'après une conduite pareille, la première idée, la seule même raisonnable qui se présente, n'est-elle pas que les inventeurs du Comité des Recherches n'ont eu d'autre objet

que de soustraire eux & leurs adhérens à la vigilance de tous les tribunaux, en leur ôtant la connaissance des délits, sur lesquels ils eussent été interpelés, dès le premier interrogatoire d'un de leurs affidés coopérateurs ? A ce motif principal ne voit-on pas se joindre naturellement celui de pouvoir impunément exciter des séditions, ou prétexter des conspirations, toutes les fois que les conjonctures les rendront utiles à leurs projets ? Que l'on veuille reprendre la suite des événemens ; on verra si ce n'est pas le stratagème dont ils ont usé, toutes les fois qu'ils ont eu intérêt de détourner ou de fixer l'attention du public, en un mot, à chacun des grands pas qu'ils ont fait dans la carrière du crime. Pour éviter le long & pénible ennui de citer tous les exemples de ce genre, je me borne à celui du moment.

Quelques provinces commencent enfin à ouvrir les yeux, & leur mécontentement donne de l'inquiétude. D'ailleurs il est question d'organiser la municipalité de Paris, en supprimant les districts, ce qui fait craindre de la fermentation dans la Capitale. Aussitôt on réveille & on fixe l'attention du peuple par l'annonce d'une conspiration nouvelle dont on va rechercher les auteurs ; on interdit la messe de minuit, & l'on a soin de répandre des motifs qui présentent l'idée des forfaits les plus abominables (1). On paye une sentinelle pour se faire une égratignure, & déposer ensuite que son assassin l'avait désigné pour être en l'autre monde le précurseur de *La Fayette ;* le Général rassemble ses nombreux Janissaires, leur fait une harangue bien patriotique, leur recommande sur-tout de trembler pour ses jours qui sont menacés, & les invite à la plus exacte vigilance. La Commune de Paris envoye ses Adjudans dans les

(1) On a répandu dans le peuple que l'on a supprimé la Messe de minuit, parce qu'on savait qu'au moment où les Eglises seraient remplies, les Prêtres devaient les faire sauter : dans un autre quartier, on donnait pour motif de cette suppression, qu'ils devaient empoisonner toutes les hosties destinées au Tiers-Etat qui voudrait communier... On frissonne en écrivant de pareilles horreurs.

provinces, des Préteurs nouveaux se font assister des milices Nationales, & vont, avec tout l'appareil de la menace, faire des visites dans les châteaux les plus remarquables. [Tout récemment près de Clermont en Auvergne, & auprès d'Auxerre.] On sait bien que l'on n'y trouvera rien ; mais de pareilles incursions entretiennent l'inquiétude & la fermentation : d'ailleurs, c'est une manière assez adroite d'essayer la soumission des provinces, & de s'assurer de l'augmentation graduelle de l'autorité que l'on veut conduire jusqu'à la domination.

C'est en pareilles circonstances que les Journalistes stipendiés déploient sur tout leur zèle & leurs talens : pour alarmer les provinces, ils mettent sur le champ en activité les Princes fugitifs : l'un dit que le Prince de Condé est allé en Suède pour solliciter une armée ; l'autre fait partir le Comte d'Artois pour l'Espagne, & entre dans tous les détails de son embarquement à Gênes ; un troisième annonce avec beaucoup d'emphase qu'un des Princes Français, établis dans les Etats du Roi de Sardaigne, est venu loger chez un Apothicaire à Briançon, pour se rendre maître de ce Fort ; mais que la milice Nationale saura bien s'y opposer ; afin de mieux entretenir l'esprit de révolte en France, ils le généralisent en Europe : tantôt c'est une insurrection en Espagne, tantôt en Hongrie ; hier c'était à Rome, demain ce sera à Naples ; & l'habitude d'être trompé, fait qu'on l'est sans cesse ; il ne vient dans l'idée de personne que la fausseté de tout ce qui a été dit en ce genre, depuis huit mois, devrait au moins inspirer de la défiance contre de nouvelles impostures. *O race moutonniere !* oseras-tu parler encore de ton siècle de lumières & de philosophie ?

Je vais me permettre une seconde réflexion.

Lorsque les provinces ont vu que leurs mandataires excédaient leurs pouvoirs, ou plutôt en abusaient ; que l'on détruisait tout, sans rien édifier ; l'objet n'était-il pas d'un assez grand intérêt pour envoyer reconnaître si l'Assemblée Nationale était effectivement digne de leur

respect, & méritait une confiance illimitée ? Avec quel étonnement & quelle indignation n'auraient-elles pas appris que les séances de cet Aréopage si vanté par ces mêmes mandataires, & par les journalistes, n'offre chaque jour que le spectacle révoltant de la mauvaise foi, de l'injustice & de la violence ! Cet émissaire impartial eut demandé par quel renversement de principes, la loi du plus fort est le seul argument admissible dans cette Assemblée, pourquoi dans des Etats-Généraux libres, la salle est constamment investie par une populace effrénée, dont le nombre augmente ou diminue, suivant la nécessité plus ou moins grande d'inspirer la terreur ? Pourquoi les motions présentées & soutenues, avec le ton de la fureur la plus menaçante, par ceux qui occupent cette partie de la salle connue sous le nom de *quartier des enragés*, sont les seules accueillies ? Pourquoi une galerie féroce s'agite sans cesse sur le parti qui la paye, & pendant les délibérations, accable d'injures ceux qui ont une opinion contraire à celle qu'on lui a donnée ? Pourquoi lorsqu'un Député propose de décréter une forte récompense en faveur de celui qui dénoncera les monstres qui veulent replonger la France dans le cahos, on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer ? Pourquoi lorsque la Commission intermédiaire d'une grande province [l'Alsace] dénonce ses Députés, comme coupables de crime capital, pour avoir envoyé des placards séditieux, & que la dénonciation est accompagnée de pièces probantes, on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer ? Que de questions n'eût-il pas fait, s'il eut été long-temps spectateur de ces scènes de brigandages & d'iniquité ? Mais la consternation & la douleur dans l'ame, il eut regardé comme un devoir rigoureux & sacré d'aller promptement instruire sa province, & le bandeau eut été déchiré.

Mais venons au moment qui a démontré que l'aveuglement des provinces était porté au dernier degré ; démonstration d'autant plus affligeante, qu'il ne s'agit plus d'un simple égarement de l'esprit, mais de la dégénération du cœur des Français ; je parle de la captivité du

Roi : je n'entrerai dans aucun détail sur l'exécrable journée du 6 Octobre, qui sera à jamais l'opprobre & le déshonneur de la France ; mais si les provinces n'ont éprouvé aucune émotion en apprenant le massacre de ces serviteurs fidèles, (1) immobiles à leur poste, à l'aspect d'une mort inévitable, le danger qu'a couru la Reine, les outrages faits au meilleur des Rois ; comment ont-elles pu se tromper sur le motif de la proclamation dérisoire, & insultante pour elles que ce Roi malheureux a été forcé de signer ? Leur propre intérêt n'aurait-il pas dû leur dessiller les yeux ? ne voient-elles pas qu'elles sont entièrement à la merci de Paris, leur ennemi naturel, comme leur vampire, & qui sera bientôt leur tyran ? De mépriſables écrivains, vils apologistes du crime qui les nourrit, osent encore profaner le nom de liberté, en parlant du Roi & de sa sanction (2). Est-on libre, lorsque l'on n'est entouré que de parjures & de révoltés, dont les services sont autant d'outrages, & qui peuvent à chaque instant devenir des bourreaux ? ..... non, jamais la Nation n'effa-

---

(1) Tout le monde ne sait peut-être pas encore que dans ce jour d'horreur, on fit partir 400 lettres pour les Provinces, afin d'y répandre l'affreuse calomnie que les Gardes-du-Corps retranchés dans le Château de Versailles, tiraient par les fenêtres sur le *pauvre Peuple*. On a même porté la scélératesse, jusqu'à mander en Béarn que la milice de Paris ne s'était transportée à Versailles, que pour soustraire le Roi à la fureur de ses Gardes-du-Corps, qui menaçaient ses jours. En conséquence, plusieurs de ses braves & généreux militaires ont couru des dangers à leur retour dans les Provinces.

(2) Lorsque l'on a proposé au Roi de sanctionner les arrêtés de la nuit du 4 Août, il envoya à l'Assemblée des réflexions fort sages, & qui annonçaient positivement sa répugnance à signer de pareils arrêtés. Le *Veto* suspensif qu'on lui a laissé, l'autorisait au moins à refuser sa sanction, jusqu'après la seconde législature ; mais par une suite de la liberté dont il jouit, a-t-il osé retarder d'une minute l'exécution de ces arrêtés ? Je suis bien surpris que pour mieux tromper les Provinces, on ne l'ait pas encore forcé d'user, au moins une fois, de ce droit de suspendre ; c'est sans doute un oubli.

cera la honte & l'infamie dont elle ſe couvre, en laiſſant ſon Roi dans les fers (1).

La fuite du Duc d'Orléans a mis ſon parti dans l'inaction, & a rendu les crimes plus rares ; mais la ville de Paris a profité de la circonſtance, pour donner plus de latitude à ſes projets : dans ſes premiers calculs, la France devait être changée en une République fédérative ; chaque province aurait eu ſon adminiſtration ; & toutes auraient correſpondu à un congrès permanent à Paris, & en auraient reçu conſtamment l'impulſion ; mais la facilité d'accroître & d'aſſurer ſa domination a été ſaiſie avec avidité ; & le deſpotiſme municipal en a préſenté tous les moyens. On a prévu que les intérêts de la Capitale, preſque toujours oppoſés à ceux des provinces, exciteraient de grands mécontentemens, & que la réſiſtance d'une ou de pluſieurs d'entr'elles pourrait déconcerter les meſures des deſpotes Pariſiens. En conſéquence il a fallu diviſer pour régner : les Rivalités & les jalouſies qu'occaſionnera la nouvelle diviſion du Royaume, rendra preſque impoſſible la réunion d'aucun parti redoutable, & par une filiation bien ſuivie des nouvelles municipalités, celle de Paris fera parvenir, & exécuter ſes ordres juſques dans le dernier hameau. Un membre de *l'Aſſemblée Nationale*, qui n'était pas dans le ſecret, propoſa [dans la ſéance du 15 Décembre] de décréter qu'aucune Municipalité n'aura en adminiſtration aucune autorité, ni juridiction ſur aucune autre municipalité ; je laiſſe à deviner l'accueil qu'a reçu ſa motion .... Et les provinces ne voient pas que les agioteurs, ces pompes aſpirantes & foulantes qui tariſſent la ſource des vraies richeſſes, & ſont Rois dans Paris, veulent tout aſſervir, afin de pouvoir tout dévorer.

Jettons un coup d'œil rapide ſur les autres opérations de l'*Aſſemblée nationale*, que la milice de Montelimar dirigée par *M. Ducluzeau ſon Colonel*, & aſſiſté de

(1) Un des papiers anglais a dit à ce ſujet : nous ne nous flattons pas, comme les Français, d'être idolâtres de nos Rois ; mais nous ne ſouffririons certainement pas que le nôtre fût ainſi au milieu de ſoixante mille *Damiens*.

M. Faujas, Inſpecteur-général des Gardes nationales de Loriol, Livron, & de Clioux, doit défendre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang.

Une ancienne République juſtement célèbre par la ſageſſe de ſon gouvernement, avait pour méthode de ne prendre en conſidération une loi nouvelle, qu'après avoir examiné & approfondi les mœurs publiques & privées de celui qui la propoſait : quel effroi ne cauſerais-je pas aux bons Citoyens, ſi je leur dépeignais les 80 perſonnes qui ſe ſont arrogé, par la violence & le crime, le droit excluſif de dicter des loix à *l'Aſſemblée nationale*, & à la France ; mais je me ſuis promis de dire des vérités utiles, & non de faire une dénonciation.

Je n'entrerai dans aucun détail ſur la Déclaration des droits de l'homme & du citoyen, tiſſu d'extravagances, d'impéritie & de contradictions : je dirai ſeulement que l'auguſte ſénat n'a erré pendant plus d'un mois dans ce cercle vicieux, que parce que le parti d'Orléans (1), & celui de la ville de Paris (2) avaient beſoin de le tenir dans l'inaction, pendant qu'ils iraient en avant : car il eſt à remarquer que ces deux partis ſi oppoſés par leur objet reſpectif, & dont l'un devait néceſſairement anéantir l'autre, ont long-temps marché à la même hauteur & avec une concurrence apparente, afin de mieux tromper le public, en déconcertant ſes conjectures.

Mais je ne puis paſſer ſous ſilence cette nuit du 4 Août, ſi follement préconiſée par le nombre & la rapidité des élans patriotiques dont on l'honore, & dans laquelle l'homme ſenſé n'apperçoit qu'une ſcène du plus monſtrueux brigandage. De quel droit ces mandataires ont-ils dépouillé leurs commettants qui avaient ſur-tout

(1) Le Duc d'Orléans ne ſe croyant pas aſſez sûr de ſon fait avec l'armée de vingt mille brigands, qu'il avait à Montmartre, vouloit avoir le temps de completter le ſoulevement du Brabant, où l'on travaillait à lui faire un parti.

(2) La ville de Paris voulait auſſi avoir le temps de faire la conſtitution du Royaume, d'après ſes vues particulières, bien sûre enſuite, que par la force & la terreur qu'elle avait imprimée, elle la ferait adopter par *l'Aſſemblée Nationale*.

recommandé le respect dû aux propriétés ? & avec quelle violence ceux qui ont constamment maitrisé *l'Assemblée nationale*, n'abuserent-ils pas d'un moment de délire qu'ils avaient eu l'art de provoquer ? Dans le Règlement adopté par l'*Assemblée Nationale*, il est dit Chap. IV. Art. V. *nulle motion ne pourra être discutée le jour même de la séance dans laquelle elle sera proposée ; toute motion sera portée trois fois à la discussion, à des jours différens.* Précautions sages, pour empêcher la surprise & la séduction, mais y a-t-il des précautions suffisantes contre les excès des 200 factieux, faisant mouvoir à leur gré dix mille brigands qui n'admettent pas de terme moyen entre l'acquiescement à la volonté de leurs chefs, & la mort ? Après la rédaction la plus infidèle des articles proposés dans cette nuit *à jamais mémorable*, croit-on qu'ils ayent été discutés ? Avec quelle audace, le président, fort de son parti, n'annonça-t-il pas au premier mot de la discussion, qu'il ne pouvait y avoir de débat que sur le choix des expressions employées par les Rédacteurs, mais non sur le fond des choses, qui avaient été définitivement arrêtées dans la nuit précédente ? Une pareille injustice excite aussitôt des cris d'indignation ; mais le parti s'obstine, la galerie s'émeut, la populace, qui environnait la salle, se met en fureur : que fait-on en pareil cas ? On donne sa bourse pour conserver la vie.

J'ai dit que les rédacteurs avaient inséré dans plusieurs articles, des conditions & exceptions dont il n'avait pas été dit un mot dans la fameuse nuit ; mais on ne se borna pas à valider cette injuste rédaction, & l'on voulut mettre à profit une occasion si favorable de rendre la spoliation complette. C'est ainsi que tous les droits seigneuriaux devaient être remboursés, & que par le décret une partie des seigneurs se trouve dépouillée sans indemnité, & tous les autres forcés, par toutes les distinctions que l'on a établies, d'avoir autant de procès, qu'ils ont d'articles de Cens ou de Redevances. C'est ainsi que les Dixmes Ecclésiastiques avaient été déclarées Rachetables, & que, par le Décret, elles ont été abolies, &c. &c. & cependant la nation s'enivre

de pareilles vapeurs, applaudit à de pareils actes, & en attend avec impatience l'exécution. S'il était permis de raisonner, ou que l'on pût en espérer quelque succès, je demanderais si par le mot, *propriété*, on n'entend pas ce que l'on a possédé à titre d'acquisition, d'héréditié, ou de pur don, sous la sauve-garde de la loi; si les droits utiles & honorifiques des seigneurs n'étaient pas sous cette sauve-garde; & comment une jouissance aussi légale peut cesser sans indemnité, sur-tout après le Décret solemnel de la même Assemblée qui porte que *la propriété étant un droit inviolable & sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est, quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, & sous la condition d'une juste & préalable indemnité.*

Mais en employant ainsi le droit du plus fort pour dépouiller les Seigneurs, a-t-on fait au moins une opération utile pour ce *pauvre Peuple*, dont le sort a l'air d'émouvoir si fortement les entrailles de nos Démagogues?

On sait bien qu'en général le Payſan est hors d'état de rembourser un capital, dont il a même de la peine à servir la rente: à cela on dit que ceux qui ne seront pas dans le cas de rembourser, pourront au moins user quand ils voudront, de la liberté qu'on leur en donne, & resteront, en attendant, au même état où ils étaient ci-devant; mais c'est précisément ce qui n'arrivera pas; & on l'a bien prévu. Y a-t-il une Ecritoire de Village, (mot trivial, mais significatif, & beaucoup trop connu même dans *l'Assemblée Nationale*) qui ne trouve dans son étude, ou dans son ame cupide, les moyens de se faire subroger aux droits d'un de ses cliens sur un tenement possédé à titre de censive solidaire? Le voilà autorisé au rachat de la totalité de la redevance, & il n'y manquera pas. Je crois n'avoir pas besoin d'expliquer comment une fois muni de cette créance contre les autres détenteurs, il parviendra à les dépouiller, sans débourser beaucoup d'argent; ceux qui ont été à portée de connaître ces vampires de campagnes, dont le nombre ne peut que s'accroître par le nou-

veau régime, (1) atteſteront que ce ſera choſe bien-tôt faite : voilà donc le Payſan ſans propriétés, & contraint, pour aſſurer ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille, de ſouſcrire à telle condition qu'on voudra lui impoſer. N'eſt-ce pas alors qu'il ſera véritablement dans la ſervitude, & qu'il bénirait mille fois celui qui voudrait lui céder une partie de ſes propriétés, aux mêmes charges & conditions que l'on affecte de trouver aujourd'hui non-ſeulement onéreuſes, mais flétriſſantes pour l'humanité ? J'ajoute encore que le Seigneur direct ſe trouvant dans le cas de recevoir des terres, pour le prix de ſon rembourſement, ou d'en acheter, pour faire l'emploi de l'argent qu'il recevra de ſes Cenſitaires ; il en réſultera un grand accroiſſement de propriétés foncieres dans la même main : or l'on ſait que rien n'eſt plus nuiſible au peuple & à l'agriculture, que les grandes propriétés, d'où je conclus qu'une opération ſi vantée eſt injuſte, nuiſible & impolitique.

Quant à l'abolition de la Dixme, elle m'oblige d'entrer dans quelques détails ſur les biens Eccléſiaſtiques.

L'entretien des Miniſtres de la Religion, les frais de culte, & le ſoulagement des pauvres ſont autant d'obligations ſtrictes pour la Nation ; mais elle a ſans doute le droit inconteſtable de les remplir par les moyens qui lui ſeront les moins onéreux. Ce fut, pour ſatisfaire à cette triple obligation, qu'elle permit de lever ſur elle une contribution ſous le nom de dixme. Je crois qu'elle peut très-légitimement la remplacer par une autre, ſi elle y trouve de l'avantage ; mais quant au ſurplus des biens Eccléſiaſtiques, qui n'ont pas été donnés par la Nation, malgré tous les ſophiſmes qui ont été employés pour les déclarer d'abord à ſa diſpoſition, & enfin pour l'en rendre propriétaire, je ſoutiens qu'ils n'appartiennent ni à la Nation, ni au Clergé ; mais à la deſtination qu'en ont faite les Donateurs : ils ont agi en vertu de la Loi, les actes qu'ils ont conſentis, étaient ſous

(1) Tout ce qui ſe paſſe, reſſemble exactement à la fable du Loup devenu berger ; le dénouement ſera-t-il auſſi le même ?

ſa

la sauve-garde, ils ont un caractère sacré ; & si le Clergé cesse de jouir des dons qui lui ont été faits, ils retournent de droit aux héritiers, ou ayans cause des donateurs, parce que l'action par laquelle l'un a donné, & l'autre a reçu, étant autorisée par la Loi, il ne peut y avoir matiere à confiscation : je doute qu'on puisse me réfuter autrement que par la Loi du plus fort.

Mais en supposant que par l'effet de la *régénération* actuelle, la Nation puisse s'emparer des biens du Clergé, sur le seul principe que cela lui convient, examinons, s'il est possible, d'en tirer tous les avantages, je ne dis pas que *l'Assemblée Nationale* se promet, je ne la crois pas assez dupe, mais qu'elle publie avec tant d'éclat.

On a varié dans les différentes estimations qui ont été faites à l'*Assemblée Nationale* du produit total des biens du Clergé : les uns l'ont porté à 106 millions, d'autres à 126, d'autres enfin à 150. Pour éviter tout reproche de partialité, je vais prendre la plus forte estimation.

On est assez généralement d'accord sur le produit des Dixmes que l'on évalue à 70 millions : elles sont supprimées ; au moyen de quoi, il ne reste de revenu disponible que 80 millions, dont il s'agit de détailler l'emploi, d'après les principes même de l'*Assemblée Nationale.*

On compte dans le Royaume 40 mille Curés dont il a été décrété que les Honoraires ne pourront être moindres de 1200 livres. Voilà déjà l'emploi de 48 millions. 48,000,000

On calcule sur 20 mille Vicaires, dont le sort n'est pas encore fixé ; mais le vœu général paraît être de leur donner 600 livres, ce qui employera 12 millions 12,000,000

Je n'évalue la dépense annuelle des frais du culte, entretien des Eglises

& presbyteres quà 200 l. par chaque Paroisse, ce qui coûtera 8 millions 8000,000

80 Evêques ou Archevêques à 15,000 1,200,000

80 Cathédrales : chacune ne peut avoir moins de 12 Chanoines, dont les honoraires ne peuvent être moindres que ceux des Curés. 1,152,000

Je n'évalue qu'à 2000 l. les frais de culte & l'entretien de chaque Cathédrale. 160,000

L'entretien de chaque Evêché évalué seulement à 1000 liv. 80,000

Ajoutez à ces sommes celle des pensions alimentaires, non encore fixées pour tous les Moines, Religieuses, Prêtres séculiers & réguliers des Chapitres, Collégiales, Communautés, dont je suppose l'entiere suppression, d'après le vœu de l'*Assemblée Nationale*. Ce n'est pas outrer les choses que de porter à 40 mille le nombre de ces Pensionnaires : je les réduis à la modique pension de 500 l. ce qui fera l'emploi de 20 millions. 20,000,000

Ajoutez encore au moins sept millions pour intérêt des capitaux dûs par le Clergé. 7,000,000

Ajoutez enfin la perte pour le Gouvernement de 11 millions, somme à laquelle M. Necker a évalué la contribution annuelle du Clergé. 11,000,000

Je ne mettrai pas en ligne de compte la soustraction annuelle d'une portion des revenus pour former une masse indispensable, destinée à la reconstruction des Eglises, maisons épiscopales, presbyteres. On sait que les

Capitulaires de Charlemagne, & même les Règlemens lors du concordat, affecterent le tiers des revenus, pour ſubvenir à cette dépenſe.

Je veux bien auſſi paſſer ſous ſilence les aumônes, qui par l'effet de tant de ſuppreſſions, & de réductions dans le Clergé, vont être à la charge de la Nation.

Total . . .	108,000,000
Revenu annuel . .	80,000,000
Déficit annuel . .	28,000,000

Le réſultat de ce calcul dans lequel j'eſpere que l'on n'a pas trouvé d'exagération, (1) eſt que la dépenſe excedera la recette de vingt-huit millions.

Et cependant l'*Aſſemblée Nationale* ne ceſſe depuis ſix mois, de parler des biens du Clergé, à peu près dans les mêmes termes que ces empyriques, dont le baume doit guérir tous les maux.

Et cependant on doit vendre pour deux ou trois cents millions de biens Eccléſiaſtiques, hypotheque principale de la derniere opération par laquelle l'*Aſſemblée Nationale* vient de ſe ſignaler.

Et la Nation ne voit pas qu'en derniere analyſe, après la diſperſion & le gaſpillage des biens du Clergé, l'entretien des Miniſtres, les frais du culte, le ſoulagement des Pauvres, tous les frais de conſtruction & réparation de bâtimens, ſeront à ſa charge, & occaſionneront ſeuls un énorme impôt.

On ne manquera pas de chercher un ſubterfuge dans une évaluation beaucoup plus forte des revenus du

(1) Je ſuis perſuadé que la ſomme affectée aux reconſtructions, les aumônes indiſpenſables, & pour leſquelles la Nation ſera obligée de ſuppléer au Clergé, & ce qu'il faudra néceſſairement ajouter à la ſomme que j'ai fixée pour les frais de culte, & entretien des Egliſes, Presbytères, &c. doivent s'élever annuellement au moins à 18 millions.

Clergé ; mais qui la garantira, puiſque l'on s'eſt décidé ſans aucune connoiſſance, ni vérification préalable ? Fait-on de pareils reviremens ſur une hypotheſe ?

Voilà donc un Décret au moins haſardé : voyons ſi les autres ſont plus utiles, (1) & même ſi l'on doit s'attendre à ce qu'ils s'exécutent paiſiblement, & ſans contradiction.

Lors des Aſſemblées Bailliagères, la capitulation des Provinces conquiſes, & les droits de celles qui ſe ſont données à la France, furent mis ſous la ſauve-garde de la Nation : la totalité des cahiers contient l'injonction de vérifier la dette publique, de ſupprimer les profits uſuraires, mais de ne pas déshonorer la France par l'infamie d'une banqueroute : (2) telles ont été les recommandations faites aux Députés que chaque Province honora de ſa confiance. Telle fut la limite de leurs pouvoirs (3).

Non-ſeulement les priviléges & les droits des provinces ont été ſacrifiés, mais on a effacé juſqu'aux moindres traces de leur circonſcription : & ces mandataires ne ſe ſont pas contentés de fouler aux pieds leurs ſermens ; leur audace eſt allée juſqu'à défendre à leurs conſtituans toute inſpection ſur leur conduite. De pa-

---

(1) Je ne parlerai pas du décret en faveur des Proteſtans, ni de celui que l'on projette en faveur des Juifs ; on n'a ſûrement pas oublié ce qu'a coûté à la France cette promiſcuité de dogmes ; mais nos Philoſophes aſſurent que dans un ſiècle de lumières, on n'a plus à redouter ces événemens déſaſtreux, que produiſirent l'ignorance & la barbarie. Pour toute réponſe je leur citerai ce qui ſe paſſe depuis huit mois.

(2) Toutes les Provinces doivent concourir à l'intérêt général de l'Etat ; mais c'eſt une chimère impolitique que de vouloir les ſoumettre à un régime abſolument uniforme : la différence des ſituations, la variété des productions, la diſſemblance entre les facultés, l'induſtrie, les goûts, les habitudes ſont des conſidérations qu'on ne mépriſera pas impunément.

(3) On conçoit que je ne regarde pas comme une dérogation à un vœu ſi ſolennellement prononcé, ces adhéſions partielles, mendiées, ou extorquées, & qui en général ne ſont qu'un cercle de menſonges dans lequel tournent ſans ceſſe des journaliſtes corrompus & payés.

reils Décrets ſont-ils donc ſans appel ? Non, ſans doute ; puiſque le deſpote qui opprime d'une main, a ſigné de l'autre *que le droit de réſiſter à* l'oppreſſion eſt impreſcriptible. (Séance du 20 Août.) Il eſt donc plus que vraiſemblable que les provinces en uſeront. Déjà une d'entr'elles qui, malgré le reproche bien mérité de s'être laiſſé emporter au-delà des bornes (erreur ſi facile, lorſque l'on eſt ſeul à juger de ſes droits) ſe diſtingua, ſous le miniſtere de l'Archevêque de Sens, par ſon amour pour la choſe publique & ſon zèle à la défendre ; le Dauphiné enfin vient de démontrer les inconvéniens nombreux de la ſubdiviſion des provinces ; (1) & a dit avec toute raiſon, que ſon conſentement à des ſacrifices, a pour condition expreſſe, que les Etats-Généraux produiront tout le bien qu'on devait en attendre. Le Dauphiné ſera-t-il ſeul à faire une réflexion ſi ſimple & ſi judicieuſe.

La dette Nationale a pour hypothèque la totalité du Royaume, & peſe également ſur tous les points de ſa ſurface : cependant ſi on l'acquitte par la vente des biens du clergé, l'injuſtice de cette répartition ſera telle, que certaines provinces en ſupporteront neuf dixiemes de plus, dans la proportion des autres : penſe-t-on qu'elles ſe laiſſent dépouiller impunément, & qu'elles ne ſachent pas retenir par la force, ce que la force voudra uſurper ?

Enfin le rétabliſſement des finances étoit un des principaux motifs des Etats-Généraux, & même le plus urgent. Quels ont été les travaux de *l'Aſſemblée Nationale* ſur cet important objet ? L'ouverture de deux emprunts qui ont échoué ; l'invitation, bientôt changée en ordre, de payer le quart de ſes revenus, de porter à la monnoie l'argenterie des Egliſes & des

---

(1) Si l'on veut avoir une idée juſte & préciſe de ces inconvéniens, on doit lire la délibération priſe par la Commiſſion intermédiaire des Etats de Dauphiné, le 17 Décembre. Elle l'a adreſſée à *l'Aſſemblée Nationale*, qui ſans doute n'y répondra pas. Je crois même qu'il eſt de ſa dignité de ne pas l'entreprendre.

particuliers ; & cela sans aucun examen préalable sur la nécessité, ni l'efficacité de moyens aussi violens ; la création pour 400 millions de billets *bien mal assurés* ; la fixation des honoraires de chaque Député à une somme triple de la dépense journalière des Avocats & des Curés qui forment les deux tiers de l'assemblée ; enfin la pasquinade si ridicule de faire au milieu du Cirque un trophée de ses boucles d'argent : voilà, si je ne me trompe, à quoi se réduisent toutes les opérations en finances : mais puisqu'on a si peu fait pour les améliorer, sont-elles au moins dans le même état qu'avant les Etats-Généraux ? C'est ce que j'invite les provinces à calculer.

Elles verront que depuis huit mois on n'a pas payé un sol d'intérêt de la dette publique, que le désordre & la licence ont diminué de deux cents millions les revenus du Roi, par la non-perception des aides, gabelles, droits de ville, &c. que *l'Assemblée Nationale* a coûté huit millions ; que l'approvisionnement de Paris, dont la population est cependant diminuée d'un quart, a occasionné & occasionne des frais énormes ; qu'il va y avoir pour 50 millions d'intérêts à payer pour un milliard de charges de magistratures, qui n'en coûtaient pas dix ; que les gardes Nationales sont un impôt terrible ; que la perte des journées des ouvriers est incalculable ; que le numéraire est sorti du Royaume par les émigrations ; que les étrangers n'y en apportent plus ; que ce qui en reste est enfoui, que le crédit est anéanti ; & que sous un pareil régime la banqueroute est inévitable (1).

Tel est l'affreux résultat de la scélératesse de deux cents factieux ; ils n'ont rien respecté ; & tous les maux sont venus fondre sur nous.... Mais la France est-elle

---

(1) En supposant, ce qui n'est même pas vraisemblable, que le nouvel aliment que l'on vient de donner à l'agiotage, retarde la banqueroute de six mois ; elle n'en sera que plus complette & plus énorme ; & ce délai ne servira qu'à donner le temps à quelques ambitieux de faire de nouveaux complots pour ce moment de désordre & de convulsion. Qui oserait répondre que le projet n'en soit déjà formé ?

donc perdue sans ressource? L'ivresse d'une liberté si mal définie nous tiendra-t-elle long-temps sous le fer des bourreaux, & dans toutes les horreurs de l'anarchie? Ce sentiment gravé par la nature, & fortifié par un si long usage, qui commande si impérieusement que la France soit une Monarchie, est-il banni de tous les cœurs? Ou pour comble de dérision, la France est-elle destinée à ne plus en avoir que le vain titre? Les bons citoyens n'éléveront-ils pas la voix? Ceux que la foiblesse, la crainte, ou l'indécision ont retenus dans le silence, n'auront-ils pas enfin le courage de parler contre des opérations aussi désastreuses? peuvent-ils voir de sang-froid tous les dangers de la guerre civile? Ne craignent-ils pas de devenir la proie des Puissances voisines, après avoir été pour elles un sujet de risée & de mépris? Enfin ces Français si long-temps célébres par leur généreuse sensibilité, verront-ils toujours sans émotion le meilleur des Rois dans la plus dure captivité? Qu'ils veuillent..... & malgré tant d'orages, nous pourrons encore espérer de beaux jours. Le premier devoir du patriotisme est de ne jamais désespérer du salut de l'Etat; son premier acte doit être, pour un Français, de rendre à son Roi liberté & autorité: brisons ces fers mille fois plus honteux pour la Nation, qu'accablants pour le Monarque, & qu'enfin notre bonheur fasse le sien: nos cœurs doivent-ils s'ouvrir à cette douce espérance? Les maux sous le poids desquels nous gémissons, sont énormes sans doute; mais quelles ressources n'offre pas ce vaste Empire, si les bons principes & la saine raison veulent enfin présider à son gouvernement! Que chacun réfléchisse un instant, qu'il compare notre situation présente avec celle que nous pouvions nous procurer; & si le passé n'est plus à nous, profitons au moins des leçons qu'il nous donne. Hâtons-nous de proscrire d'indignes Représentans, dont la parjure audace a creusé le précipice sur lequel nous penchons; ne méconnoissons plus les vues paternelles du Roi; & rallions-nous à sa Déclaration du 23 Juin; nous y verrons, avec l'enthousiasme du patriotisme & de la reconnoissance, l'accom-

pliſſement de tous les vœux que nous avions formés pour la félicité publique.

(Déclaration du Roi du 23 Juin.) *Le droit qu'a la Nation de conſentir l'impôt, d'en fixer la quotité, d'en déterminer la durée; la publication annuelle des revenus & des dépenſes; la fixation des ſommes attribuées à chaque département; la garantie de la dette publique; l'anéantiſſement de tout privilége pécuniaire; la contribution à l'impôt, proportionnée aux facultés, ſans diſtinction de rang, d'état & de naiſſance; le reſpect dû aux propriétés, l'abolition du droit de franc-fief, la converſion des charges perſonnelles, en contributions pécuniaires, la détermination des emplois & des charges qui conféreront la Nobleſſe, l'abolition des lettres de cachet; la liberté de la preſſe* (dont on a tant abuſé) *conciliée avec le reſpect dû à la Religion, aux mœurs, & à l'honneur des Citoyens; des Etats provinciaux dont les membres ſeront librement élus par les Ordres reſpectifs; les affaires de chaque province adminiſtrées par une Commiſſion intermédiaire choiſie par ces Etats; indépendamment des objets d'adminiſtration dont les Aſſemblées provinciales ſont chargées, l'attribution aux Etats provinciaux de l'adminiſtration des hôpitaux, des priſons, du dépôt de mendicité, des enfans trouvés, de l'inſpection des dépenſes des villes, de la ſurveillance ſur l'entretien des forêts, ſur la garde & vente des bois, enfin de tous les objets qui pourront être mieux adminiſtrés par les provinces; le meilleur emploi à faire des domaines du Roi; le reculement des douanes aux frontières, la ſuppreſſion des gabelles & aides, les moyens de perfectionner les loix civiles & criminelles, l'enregiſtrement ſans obſtacle ni retardement des loix propoſées par la Nation, & ſanctionnées par le Roi; la ſuppreſſion de la corvée; l'abolition du droit de main-morte, un nouvel ordre pour les capitaineries qui ſeront reſtreintes, l'allègement du tirage de la milice, concilié avec ce qui eſt dû à la défenſe de l'Etat.*

Tels ſont les droits que la Nation avait réclamé, & dont

dont il ne tient qu'à elle de jouir : mais on dira que dans la conjoncture préſente, le renouvellement de ces droits ne ſuffit pas, pour rétablir le calme & la tranquillité ; qu'il faut déterminer une maniere uniforme de les exercer, & que le déplorable état des finances exige ſurtout un ſecours très prompt ; cela n'eſt que trop vrai ; mais conclura-t-on qu'il faille une nouvelle convocation d'Etats-Généraux ? Je ſuis bien loin de la conſeiller ; car je penſe que la rechûte ſerait mortelle, & elle ſerait inévitable, ſi on ne laiſſait pas un intervalle ſuffiſant, pour donner à l'imagination *Nationale* le temps de ſe refroidir, & aux idées celui de ſe redreſſer. Par la diſſolution de l'*Aſſemblée Nationale*, le gouvernement ſe trouve donc dans la néceſſité d'avoir le vœu & l'influence de la Nation, & dans l'impoſſibilité de la conſulter ; poſition très pénible, j'en conviens ; mais comme il ne peut rien y avoir de pire que ce qui eſt préſentement, & que le Royaume touche au moment de ſe diſſoudre, il faut commencer par éviter un mal auquel il n'y aurait plus de remède ; enſuite quant aux moyens, chacun en propoſera ; en attendant, voici le mien.

Chaque Aſſemblée provinciale nommera au ſcrutin ſix de ſes membres, ſavoir, un du Clergé, deux de la Nobleſſe, & trois du Tiers-Etat ; les pays d'Etat nommeront dans la même proportion ; cela donnera à peu-près le nombre de 200 perſonnes, qui formeront non des Etats-Généraux, & encore moins une *Aſſemblée Nationale ;* mais le conſeil extraordinaire du Roi ; ſa Majeſté aſſiſtera aux ſéances, ou ſera cenſée préſente ; & ainſi cette Aſſemblée agira de concert avec ſon Souverain, pour remédier aux maux de l'Etat.

On ne manquera pas d'objecter que les membres des Aſſemblées provinciales, dont moitié a le vice originel d'avoir été nommé par le Roi, n'auront pas de miſſion *ad hoc* de la part des provinces, dont ils régleront les intérêts ; que d'ailleurs cette forme eſt inconſtitutionnelle, &c. &c. A cela je répondrai qu'un incendie ne comporte pas toutes les précautions qu'on déſirerait,

& qu'il eſt plus eſſentiel de ſauver le fonds, que de s'occuper autant des formes; que je crois à l'efficacité du moyen, & que dès-lors j'ai droit de le propoſer.

La compoſition des Aſſemblées provinciales eſt généralement bonne, & je compterais infiniment ſur le zèle de ces bons Citoyens, dont le premier ſoin ſeroit de rendre au Roi ſon autorité, à la police ſa vigilance; aux tribunaux leur activité; la confiance & le crédit ſe rétabliraient; on ne répugnerait plus à des ſacrifices néceſſaires, & dont l'honneur de la Nation, ainſi que la tranquillité publique ſeraient la juſte & flatteuſe indemnité. Le Capitaliſte qui a reçu des intérêts énormes, aurait la juſtice de convenir que ſa contribution volontaire doit être plus forte que celle du cultivateur qui a couru tous les haſards de l'intempérie des ſaiſons, des viciſſitudes du commerce, & qui en payant annuellement à l'Etat, n'a reçu, pour prix de ſon zèle & de ſon dévouement, que l'ordre de payer davantage : c'eſt alors que le patriotiſme ferait des offrandes utiles, ſi différentes de ces dons parcimonieux, qui d'ailleurs ne produiſent aucun bien, parce que tout eſt englouti par le gouffre qu'a creuſé le déſordre.

En rendant les compagnies aux Capitaines, en choiſiſſant les Colonels, dans chaque régiment, parmi les officiers diſtingués par leurs talens, & mûris par l'expérience, le militaire verrait renaître ces beaux jours, où celui qui commandait cent hommes en était auſſi le père; où le Colonel n'était que le chef d'une grande famille, qui tenait plus à l'honneur qu'à la vie.

Mais on conçoit que le premier beſoin qu'éprouverait l'Aſſemblée que je propoſe, ſerait de ne pas voir dans ſon ſein ces Miniſtres auteurs de nos maux, qui par l'hypocriſie de la popularité, égarèrent la bonté du Roi le 27 Décembre. La même proſcription envelopperait, ſans doute, ceux qui mettant à profit l'eſprit de révolte & d'inſurrection qu'a provoqué *l'Aſſemblée Nationale*, ont uſurpé de vive force une place dans le miniſtère; je ne dis pas qu'il faille s'en venger; c'eſt un beſoin que ne ſent pas l'ame honnête; mais qu'ils fuient loin de

nous, & qu'un bon choix dans leurs ſucceſſeurs faſſe oublier que ces hommes pervers ont exiſté !

J'ai fait le tableau des maux qui déſolent la France ; j'en ai développé la cauſe & les motifs ; je ne ſuis peut-être pas aſſez heureux, pour avoir indiqué un remède qui plaiſe au plus grand nombre, mais il a fallu prendre conſeil de la néceſſité ; & ſi cet ouvrage ſuggère quelques réflexions utiles à mes compatriotes, ils verront qu'elle eſt impérieuſe, & que le choix des moyens eſt très-limité.

Les Journaliſtes & tous ceux qui gagnent au déſordre, ne manqueront pas de dénoncer cet écrit comme une nouvelle tentative de *l'ariſtocratie contre la révolution* ; je m'y ſuis attendu, & ne ſuis pas effrayé de l'inculpation. Si je n'ai pas tout dit, au moins je n'ai rien outré ; je prends à témoins tous ceux qui ne ſont pas auteurs ou complices de nos malheurs ; & je les prie de me confondre, ſi j'ai dit un ſeul mot qui ne ſoit de la plus exacte vérité : en révélant aux provinces ce qu'on leur cache avec tant de ſoin, j'ai acquitté envers ma patrie une dette que je regardais comme ſacrée ; & ſi malgré tout, elle perſiſte dans ſon aveuglement, au moins ne mériterai-je de ſa part aucun reproche fondé.